

DECISION DU MAIRE n°39

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la decision 12 du 06 avril 2010 relative à l'attribution du marché en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un cimetière paysager :

Lot 1 « terrassement » attribué à SPORT ENVIRONNEMENT pour un montant de :

Tranche ferme 19 533,67 € TTC

Tranche conditionnelle 8 867,74 € TTC

Lot 2 « voirie réseaux divers » attribué à EMF Entreprises Pour un montant de :

Tranche ferme 137 501,36 € TTC

Tranche conditionnelle 101 511,70 € TTC

Lot 3 « réseaux /AEP Pluvial/Arrosage » attribué à SPORT ENVIRONNEMENT

Tranche ferme 23 699,04 € TTC

Tranche conditionnelle 7 768,02 € TTC

Lot 4 « Plantation/installation » attribué à UPEE 7 SARL

Tranche ferme 19 935,83 € TTC

Tranche conditionnelle 6848 € TTC

Considérant les modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage suite aux aléas techniques sur les lots 1 et 2 du marché

Sur le lot 1 « terrassement » : avenant n° 1 terrassement des fosses en forme trapézoïdales et arrachage de la vigne

Sur le lot 2 « voirie réseaux divers » : avenant n°1 remplacement des longrines prévues au marché par la mise en place de grain de riz

Avenant n°2 du lot 2 remplacement des pas japonais en béton désactivé

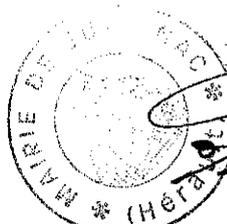
DECIDE

De conclure au marché «travaux d'aménagement d'un cimetière paysager» attribué à EMF Entreprises l'avenant n°1 du lot 2 au pour un montant négatif de - 10 004,78 € TTC (soit - 3591,46 € TTC sur la tranche ferme et - 6413,32 € TTC)

De conclure l'avenant n° 2 du lot 2 attribué à EMF Entreprises pour un montant de 1738,98 € TTC

De conclure au marché du lot 1 attribué à SPORT ENVIRONNEMENT l'avenant n° 1 pour un montant de 9969,86 € TTC

Fait à Juvignac, le 23 novembre 2010

 Le Maire,
[Signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture 01.12.2010

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avenant 1 et 2 au marché de travaux d'aménagement d'un cimetière paysager

Date de transmission de l'acte : 01/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2010

Numéro de l'acte : 39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20101123-39-AU

Date de décision : 23/11/2010

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. MAPA
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

